

Charte d'engagement au respect des consignes de livraison pendant la période de confinement

Depuis le début de cette crise, nous sommes face à un enjeu économique majeur pour toutes les petites entreprises qui sont aujourd'hui à l'arrêt. Nous souhaitons vous accompagner dans cette période inédite à reprendre partiellement votre activité afin de tenir le cap.

Certains d'entre vous ont déjà opté pour le système de livraison, d'autres l'envisagent.

L'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat se tient à vos côtés pour communiquer et relayer les informations sur vos actions en place (sous réserve de votre engagement à la charte).

Procédure et bonnes pratiques pour assurer la livraison :

Les gestes barrières doivent être appliqués, en permanence, par l'ensemble du personnel que ce soit avant, pendant ou après la livraison : se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et sans embrassade, le respect d'une distance d'un mètre entre les personnes.

Toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) **ne doit pas effectuer de préparation de livraison ou de livraison.**

Pour rappel, les règles normales de livraison doivent toujours être respectées suivant les produits livrés.

1. Avant et après la livraison.

- **Le matériel pour préparer les livraisons et le matériel de livraison doit être régulièrement nettoyé**, particulièrement les zones en contact avec les mains, ainsi que le véhicule (poignées extérieures et intérieures, volant, levier de vitesse...) à l'aide de lingettes désinfectantes ou d'un chiffon et de produit d'entretien correspondant à la norme NF ou EN 14476 (inscrite sur l'étiquette).
- **Si vous utilisez du matériel isotherme**, il est fortement conseillé de les nettoyer tous les jours avec un produit bactéricide ou virucide aux normes, ainsi que les contenants tels que les caisses s'il y a.
- **Le gel hydro alcoolique est utilisé avant de monter dans le véhicule ou à chaque fois que le chargement a été interrompu par une activité connexe** (réponse au téléphone par exemple), et **après chaque livraison s'il y a eu contact.**
- Utiliser des caisses (régulièrement nettoyées), peut être pratique afin d'éviter le contact avec le véhicule.
- **Doivent être privilégié dans la mesure du possible les paiements à distance. Si cela n'est pas envisageable, le client devra payer par chèque.**



2. Livraison sans contact :

- Les livraisons s'effectueront **en priorité dans les boîtes aux lettres normalisées du destinataire**. Les expéditeurs sont encouragés à optimiser la taille de leurs colis, afin de faciliter au maximum ce type de livraison.
- **En cas de livraisons n'entrant pas en boîte aux lettres normalisée, le livreur prévient le client ou la personne désignée de son arrivée** (en frappant ou en sonnant).
- **Le livreur dépose le colis sur le pas de la porte et s'écarte immédiatement** d'une distance de minimum 1mètre de la porte, avant ouverture de la porte par le client.
- **Il peut laisser le colis sur le pas de la porte ou s'assurer, à distance que le colis a bien été réceptionné par le client.**
- **La récupération du chèque en cas de non-paiement à distance, se fait de la même manière.**
- **L'objectif est de ne pas être en contact proche** et, en particulier, de ne pas se passer le colis de la main à la main.
- Vous pouvez aussi préciser, selon le produit livré, de laisser le colis dehors un minimum de temps.

En signant cette charte, vous vous engagez à respecter tous les gestes barrières et les actions de désinfection et de décontamination nécessaires.

En contrepartie, l'OTCA de Mont de Marsan Agglomération, relayera votre initiative par le biais de tous ses supports de communication.

Nom de l'entreprise :

Signature :

Date :

